

Assemblée permanente des Présidentes d'associations et des responsables de régions

lundi 14 décembre 2015

Elle aura lieu le 14 décembre au pavillon Daunou, 17 rue Daunou 75002 PARIS de 10 h à 12 h

Financement de la dépendance et propositions du CNFF

lundi 14 décembre 2015

Le 14 Décembre dernier l'après-midi de réflexion organisé avec le concours de Mutex « La grande dépendance des femmes âgées : comment la financer ? » a réuni une soixantaine de personnes autour des meilleurs spécialistes de la question : Cécile Renson, Présidente de l'association des Femmes Médecins, Anne Saint Laurent, Directrice de l'action sociale de l'AGIRC/ARRCO, Bertrand Fragonard, Président du Haut Conseil de la Famille.



Remarquablement animés par Marie Françoise Husson, chef du service des pages Droit/argent du magazine « Notre Temps » les débats avaient été précédés par une communication de Madame Paulette Guinchard, Présidente de la CNSA, ancienne Secrétaire d'Etat aux personnes âgées et ancienne Vice-Présidente du CNFF. Si l'ensemble des intervenants a tenu à souligner le côté positif du vieillissement en France grâce à son bon niveau de dépistage (l'espérance de vie sans incapacité ou années de vie en bonne santé lorsque l'on a atteint 65 ans est de 10,7 ans pour les femmes et de 9,8 ans pour les hommes) ils ont tous estimé que le besoin de financement de la dépendance à l'horizon 2060 sur le modèle actuel aboutirait à un quasi doublement !

En l'état actuel de notre système le reste à charge pour les classes moyennes hébergées en EPAHD est très important et se répercute sur les descendants et le patrimoine mais augmenter la part de financements publics n'est pas envisageable pour le moment.

Reste alors à essayer de diminuer le coût des hébergements, de favoriser le maintien à domicile, de valoriser et accroître le nombre d'aidants professionnels, de soulager les aidants familiaux en leur accordant un droit au répit, d'anticiper au mieux la dépendance et développer la prévoyance. Telles ont été les pistes évoquées par les intervenants et les nombreuses interventions venues de l'auditoire.

A l'issue des travaux, Martine Marandel-Joly, Présidente du CNFF a fait un certain nombre de propositions qui, compte tenu des contraintes financières actuelles, portent essentiellement

- sur l'aide au maintien à domicile par une anticipation des besoins : notamment par le développement d'un habitat adapté et bienveillant : ergothérapie, conseils à domicile, domotique et surveillance à distance

- une amélioration conséquente du statut de l'aidant familial, dont on peut estimer l'apport à 9 milliards d'euros par an, en soulignant que l'évolution de la démographie est défavorable : droit au répit, pour les aidants salariés augmentation des droits au congé, aménagements d'horaires et utilisation du travail à domicile (télétravail)
- sur l'incitation à la prévoyance individuelle par l'offre de produits plus étudiés et mieux adaptés que ceux qui existent actuellement et qui sont boudés par les intéressés (seuls 14 % des 35/75 ans sont couverts par un contrat d'assurance spécifique)
-



En remerciant les intervenants de la qualité et de la clarté de leurs propos, la Présidente du CNFF a tenu à rappeler les précédents travaux du CNFF sur le vieillissement (en 2010 « vieillir : et alors ! » sur le vieillissement actif et en 2014 « Vieillesse de la société : la grande dépendance des femmes ») largement justifiés par le fait que ce thème est triplement « genré » car il concerne principalement les femmes, le plus souvent seules et avec de faibles revenus.

Agir contre les violences dont sont victimes les femmes migrantes

mardi 10 novembre 2015

Selon un rapport de HCR Human Rights Watch publié le 21 septembre, les femmes migrantes sont victimes de violences spécifiques dues à leur sexe tout au long de leur parcours.

Minoritaires, elles sont plus vulnérables et exposées à la violence des passeurs, des "autorités", des autres migrants...

À Calais, France Terre d'asile et le Secours catholique Calaisien ont dénoncé la situation dramatique de nombreuses femmes qui se regroupent pour résister.... Pire certaines associations d'accueil estiment que ces violences ne sont pas "le" problème.

Selon l'UNICEF, le nombre de femmes enceintes est en **forte augmentation et serait de 12% actuellement**.

Le CNFF, s'appuyant sur la convention d'Istanbul, qui traite spécifiquement des femmes migrantes demandeuses d'asile et réfugiées, demande aux pouvoirs publics Français de se préoccuper sérieusement du problème, en multipliant les espaces sécurisés et en organisant un mode de réception des plaintes des victimes plus adapté. Par ailleurs le CNFF s'associe à la **lettre ouverte adressée par le SOROPTIMIST International** aux autorités européennes pour leur demander de faire respecter la sécurité des femmes demandeuses d'asile.

[Voir la lettre SOROPTIMIST](#)

AG du CECIF à Luxembourg

mardi 10 novembre 2015

Une délégation du CNFF a participé à l'Assemblée générale du CECIF dont le thème était « Promouvoir la participation des femmes dans la vie politique et économique ».

De nombreuses personnalités dont la **Grande-Duchesse Maria Teresa**,

le ministre de la Justice Allemand, la ministre de l'égalité des chances luxembourgeoise et la présidente du CECIF ont assisté à la conférence sur l'égalité hommes/femmes.

Marie-Jeanne VIDAILLET PERETTI, Présidente d'honneur du CNFF a fait un communiqué sur l'évolution des droits des femmes en France et sur l'action menée par le CNFF.

[Voir le communiqué](#)

[Pour en savoir plus](#)

L'atelier "Laïcité et citoyenneté"

mardi 10 novembre 2015

Organisé par le CNFF et la CLEF le 20 octobre dernier avec le soutien de MUTEX.

Il a permis à de nombreuses intervenantes d'affirmer leur attachement à cette notion typiquement française de laïcité et de conclure avec **Michèle Perrot** « Condition nécessaire, la laïcité n'est certainement pas suffisante pour l'égalité des sexes. Elle est toutefois une circonstance favorable à son instauration et à l'affirmation de l'autonomie des femmes. En France et dans les pays occidentaux, elles en ont effectivement tiré parti. Féminisme et laïcité sont des composantes et des alliées de la démocratie »



Atelier sur le thème « citoyenneté & laïcité »

mardi 20 octobre 2015

Le 20 octobre 2015 le CNFF organise avec le concours de Mutex un atelier sur le thème « citoyenneté & laïcité » .

Réservé aux membres du Cnff, il se tiendra à L'Atelier 13 Sévigné
13 rue de Sévigné 75004 PARIS .

Non aux discours religieux qui oppriment les femmes

samedi 12 septembre 2015

Indignées par de récents propos qui légitiment la soumission de la femme et la violence conjugale, nous avons adressé au Premier Ministre et aux autres membres du gouvernement concernés une lettre dont la teneur suit :
« Nous, Conseil National des Femmes Françaises, Fédération d'Associations féminines, laïque et apolitique, qui, depuis sa création en 1901, militons pour défendre les droits des femmes et protéger leur dignité, avons été révoltées par la présence au « Salon de la Femme Musulmane » - les 12 et 13 Septembre derniers à Pontoise- de conférenciers connus pour leur discours fondamentaliste, prônant, dans une indifférence quasi générale, la soumission à leur époux et célébrant les actes de violence à leur égard. Ces propos, contraires aux lois de la République, ses principes et ses valeurs ont indigné une majorité de femmes de toutes origines qui souhaitent que de tels discours n'aient plus droit de cité sur notre sol. En conséquence, nous vous demandons instamment de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter la loi de la République sur notre territoire et de ne plus tolérer la tenue de telles manifestations qui entachent l'honneur de la République.

Dans l'attente des positions que votre gouvernement prendra sur ce sujet, nous vous prions, Monsieur le Premier Ministre, d'accepter l'expression de notre haute considération. »

Nous avons largement diffusé cette lettre auprès de nos différents réseaux et avec votre aide, espérons avoir alerté - et surtout inciter à agir - les pouvoirs publics sur les dangers que font courir de tels discours.

Viols, violences, assassinats... FEMINICIDES ?

mercredi 2 septembre 2015

Selon le Figaro, **le nombre de viols dénoncés aux autorités a augmenté en France de 18% en cinq ans** (de 10.762 faits en 2010 à 12.768 faits en 2014)

Les viols sur mineurs ont grimpé, dans le même temps, de plus de 20% (de 5.751 à 6.936 faits répertoriés)

« Trente-trois viols sont déclarés chaque jour en France, soit un toutes les quarante minutes en moyenne! », note Le Figaro avant de souligner qu'« il ne s'agit que des affaires signalées aux autorités de police et transmises aux parquets. »

Les enquêtes réalisées auprès des victimes attestent en effet que 10 % seulement des agressions sexuelles donnent lieu à un dépôt de plainte.

Cette évolution de la délinquance sexuelle ainsi que celle des violences faites aux femmes aux fillettes ainsi qu'aux bébés de sexe féminin n'est pas propre à la France : elle est mondiale !

Début Juin des centaines de milliers de personnes ont manifesté **en Argentine mais aussi au Chili, en Uruguay et à Mexico** pour réclamer une plus grande sévérité envers les auteurs de ces violences

Alors que le féminicide a été inscrit dans le code pénal argentin en 2012 comme circonstance aggravante d'un homicide – l'homicide est puni de 12 à 25 ans de prison et en cas de féminicide la peine encourue est la perpétuité – c'est surtout le laxisme de la justice et de la police qui sont visés par les manifestants.

Dans de nombreux pays mais aussi en Europe la préférence pour les fils et la discrimination à l'égard des femmes sont tellement répandues que des millions de femmes, spontanément ou sous pression, décident de ne pas donner naissance à des filles constate le Conseil de l'Europe qui épingle plusieurs pays européens qui se situent entre 107 et 109 garçons pour 100 filles, notamment dans les Balkans (Slovénie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Kosovo, Macédoine), mais aussi l'Andorre, le Luxembourg ou le Portugal. Mais elle stigmatise particulièrement la Géorgie (111), l'Albanie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan, tous trois à 112. Des violences extrêmes à l'égard des femmes, contraintes d'avorter, parfois abandonnées parce qu'elles donnent naissance à des filles, se traduisent en outre par d'épineux déséquilibres démographiques.

En Inde, le récent recensement a mis en lumière une diminution du nombre de filles parmi les enfants de moins de 6 ans.

En Chine, 10 % des hommes n'auront pas d'homologue féminine en 2013. Ils devraient être 20 % dans ce cas à la fin de la prochaine décennie.

En Europe la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique – plus connue sous le nom de [convention d'Istanbul](#) - est entrée en vigueur le 1er août 2014 : 18 Etats membres ont intégré ce traité dans leur droit interne et 20 autres l'ont signé avec l'intention de le ratifier. Seuls neuf Etats membres n'ont pas encore signé cet important traité : l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bulgarie, la République tchèque, l'Irlande, la Lettonie, le Lichtenstein, la République de Moldavie et la Fédération de Russie.

En France tuer une femme parce qu'elle est une femme n'est pas une circonstance aggravante dans notre législation, contrairement à ce qui se passe dans certains pays qui reconnaissent la spécificité de ces crimes.

La secrétaire d'état aux droits des femmes [Pascale Boistard](#), présente à la conférence sur l'égalité femmes-hommes en Europe à Rome le 23 octobre dernier a pourtant employé le terme « féminicide » dans un tweet, affirmant que « *les femmes qui meurent des coups de leur compagnon sont victimes de féminicide* ».

« *Quand il y a des violences perpétrées contre les femmes et que des femmes meurent sous les coups de leurs compagnons, il s'agit de violences spécifiques et qui portent un nom. Aujourd'hui elles sont traitées comme un fait divers, à travers la passion, la jalousie, etc. Il faut sortir les violences contre les femmes de la rubrique faits divers et que la société puisse prendre conscience de cette spécificité. Je veux rendre visibles ces violences.* »

Le CNFF soutient cette position et demande que soient reconnues des circonstances aggravantes lorsque les violences sont dirigées contre des femmes en raison de leur sexe.

Le CNFF au festival d'Avignon

jeudi 9 juillet 2015

Le jeudi 9 Juillet au restaurant « chez Françoise » le CNFF organise à partir de 18 H une rencontre avec des compagnies qui présentent des spectacles autour de la femme.

Pour en savoir plus cliquer [ici](#)

Conférence des OING du Conseil de l'Europe

mercredi 24 juin 2015

Lors de la session d'été du Conseil de l'Europe, qui se tiendra à Strasbourg du 22 au 25 juin 2015, une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) d'OING Service se tiendra le 24 Juin.
Le CNFF y participera.

Réunion du groupe de coordination du CNFF

lundi 22 juin 2015

22 Juin

De 14H à 16H

Lieu : 228 Bd Raspail 75014 Paris

Conseil de l'Europe – session des 22 au 26 Juin 2015

lundi 22 juin 2015

Brigitte Legouis représentante du CECIF au Conseil de l'Europe, **Claudie Bougon Guibert** et **Claudie Corvol** suppléantes ont assisté et participé aux travaux de la session d'été du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Les comptes rendus de l'Assemblée parlementaire et de la Conférence des OING sont disponibles en Anglais et en Français dans l'onglet Actions du site, à la rubrique « contributions » en cliquant sur Actions à l'échelle Européenne.

Réunion du Comité du CNFF

mardi 16 juin 2015

16 Juin

De 10H à 12H

Lieu : 14 Rue Amélie 75007 Paris

NON à la GPA

vendredi 12 juin 2015

Marie-Cécile Moreau, Past-Présidente de l'Association Française des femmes des Carrières Juridiques -AFCJ-et membre du Comité du CNFF nous a fait parvenir cette tribune :

« Il est urgent de mettre un terme aux atermoiements et de dire, enfin, un non franc et masif à la GPA. Nul besoin de revenir, à nouveau, sur les prises de position des uns et des autres, sur les débats et sur les décisions y compris judiciaires, que l'on connaît et qui, en cas d'oubli, sont à la disposition de tous, sur le Net.

Le non s'impose pour deux motifs principaux tirés du droit :

le respect de la dignité de la personne humaine et l'intérêt supérieur de l'enfant. Dire et répéter que la femme loue son utérus, est un euphémisme inadmissible. Qu'elle soit génitrice et/ou gestatrice, la femme, pendant neuf mois devra jours et nuits, porter un enfant qui, jamais ne sera le sien, au delà de l'accouchement. Pendant le même temps, elle aura dû subir des traitements hormonaux indispensables, et affronter les difficultés, voire les risques, inherents à toute grossesse, sans même parler de ceux de l'accouchement et de ses suites. Le consentement d'une femme, à devenir la bailleresse de son corps peut-il être libre et éclairé ? le doute ne pourra jamais être levé. Et même le serait-il, que c'est alors le respect de la personne humaine et de sa dignité qui s'opposera à la GPA. Ce principe cardinal de notre droit s'applique en France, la jurisprudence est là pour le rappeler. Mais d'autres pays, nombreux, ont, également, fait leur ce principe, en ratifiant les instruments internationaux qui le proclame. C'est le cas pour la Convention sur l'élimination des discriminations à l'encontre des femmes, la fameuse Convention CEDAW de 1979, également ratifiée par la France, qui, à plusieurs reprises, revendique, pour les femmes, " la dignité et la valeur de la personne humaine", et encore " le respect de la dignité humaine".....

Mais, en même temps, la GPA viole délibérément l'intérêt supérieur de l'enfant. Vouloir un enfant, est un désir respectable, mais qui ne doit pas être satisfait sans un examen préalable et sûr de la personne et des droits de celui-ci. Toutes les règles et les décisions concernant un enfant, sont, en droit français, prises en considération de l'intérêt de l'enfant, toujours qualifié "d'intérêt supérieur" par la Convention internationale sur les droits de l'enfant. Dès lors, que sait-on de l'enfant à naître ? de ses questionnements intimes ? de ses recherches ? de sa santé ? de son équilibre ?...Rien n'est avéré. Tout, au mieux, est douteux, y compris aux dires de la science.

En va-t-il sérieusement de l'intérêt supérieur de l'enfant de le faire "fabriquer", en laissant à sa charge de tels risques ? Y compris le risque que le parent d'intention ne le reconnaisse plus, à la naissance, comme étant son enfant ?

La réponse, une nouvelle fois, est non. De même, la transcription sur le registre de l'état civil en France d'un enfant né d'une GPA à l'étranger, ne sert-elle pas l'intérêt de l'enfant, malgré la décision du Tribunal de Grande Instance de Nantes, le 15 mai 2015, en ce sens. Cette décision relève d'une vision superficielle du droit de l'enfant, et n'est, d'ailleurs, pas définitive. Contrairement à ce qui est prétendu, l'enfant, n'est pas privé de filiation, il a une filiation, selon le droit du pays dans lequel il est né, sans aucune nécessité d'une transcription en France. A dire vrai, la transcription est une mesure en faveur du seul parent d'intention, pour qui elle allège les démarches administratives.

Dans le même temps, cette décision, quoiqu'on en dise, encourage la GPA, contrairement à l'intérêt supérieur de l'enfant, malgré les dénégations dilatoires officielles. Il faut en finir et dire un non franc et massif et surtout être loyal sans duplicité. »

Réunion

lundi 8 juin 2015

Réunion du groupe de coordination du CNFF.

De 14H à 16H

Lieu : 228 Bd Raspail 75014 Paris

Conseil International des Femmes - CIF

dimanche 31 mai 2015

L'assemblée Générale du CIF s'est tenue le 31 mai à Izmir en Turquie. Plus de 150 participantes et 29 pays étaient représentés.

Grace à l'efficacité et la grande gentillesse de nos amies Turques, c'est dans une ambiance chaleureuse et une parfaite organisation que les travaux se sont déroulés.

Le thème "Transformation socialy thought emporwerment society" a été choisi par l'ensemble des Conseils nationaux pour constituer la base de travail des 3 ans à venir.

Une nouvelle Présidente la Coréenne. Jungsook KIM a succédé à Cosima SCHENCK, quatre membres du comité du CNFF (Christiane Tricot, Claudie Bougon-Guibert, Anne Elisabeth Iba-Zizen) ont été élues dont notre Présidente Martine Marandel -Joly au poste de Trésorière.

Conseil International des Femmes

samedi 30 mai 2015

Assemblées générales du **Conseil International des Femmes CIF** et du **CECIF** (30 Mai au 5 Juin à Izmir en Turquie)

3 propositions de résolutions seront présentées par le CNFF

- une sur les risques d'internet
 - une sur le vieillissement en prolongement du colloque du 1^{er} décembre
 - la dernière sur l'indépendance financière des femmes et leur accès à l'autonomie
-

Trophées

lundi 18 mai 2015
18 Mai
Palais d'Iéna
CESE
9 Place d'Iéna
75016 Paris

Trophées "entrepreneuriat au féminin" 2015 : remise des prix

lundi 18 mai 2015

Le 18 mai dernier au CESE, ont été remis les trophées de la 2ème édition des trophées de l'entrepreneuriat au féminin

Lors de ces trophées organisés par la CGPME et le réseau "Entrepreneuriat au féminin" présidé par **Genevieve Bel, Martine Marandel-Joly**, Présidente du CNFF, a remis le trophée des métiers à conquérir à **Carine Rouvier** "Europamiante" entreprise spécialisée dans le désamiantage et la dépollution.

Le CNFF félicite également les deux nominées :

- **Cristel Ménigon** dont l'activité au sein de "safety gardiennage" s'exerce dans le très masculin secteur de la sécurité
- **Claude Zaegel**, entreprise "Peggy Guillon-Zaegel" qui s'est imposée dans la couverture-zinguerie malgré de très fortes oppositions.



Prix Nobel de la paix 2015 : le CNFF soutient le Comité CEDAW

mardi 21 avril 2015

Le Comité CEDAW, Comité des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, est **candidat au Prix Nobel de la paix 2015**.

Le CNFF - comme de nombreuses associations de défense des droits des femmes - soutient vivement cette candidature dont la Française Nicole Ameline (députée du Calvados et ancienne ministre chargée de l'égalité professionnelle et de la parité) est actuellement la Présidente.

Le Comité CEDAW constitue aujourd'hui un instrument majeur de la progression des droits des femmes dans le monde. Composé de 23 expert-e-s indépendant-e-s nommé-e-s par les gouvernements et élu-e-s par les Etats parties, il est notamment chargé de l'analyse des rapports transmis par les Etats signataires tous les quatre

ans concernant leur application de la Convention CEDAW, puis de leur faire part de ses recommandations sous forme d' « observations finales ».

La Convention CEDAW a été adoptée le 18 décembre 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Les 188 Etats signataires s'engagent à éliminer toutes formes de discriminations, à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à favoriser les droits des femmes dans l'ensemble des **domaines politiques, économiques, sociaux, culturels, familiaux et civils**.

Nicole AMELINE, députée et présidente du Comité CEDAW, a officiellement lancé cette candidature le 19 janvier 2015, annonçant alors que plus de 200 parlementaires de 48 pays, dont Catherine COUTELLE, présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale et membre du HCEfh, avaient déjà signé **la pétition de soutien à cette candidature**, en circulation depuis septembre 2014. La pétition a également été signée par Boutros BOUTROS-GHALI, ancien Secrétaire général des Nations Unies.

Comme l'a souligné Claude BARTOLONE, président de l'Assemblée nationale, dans son **discours de présentation de la candidature du Comité CEDAW au Prix Nobel de la paix** le lundi 19 janvier 2015, « les pays qui ratifient cette Convention s'engagent à agir dans de nombreux domaines : éliminer les pratiques préjudiciables aux femmes comme les mariages précoces ou forcés ; prendre des mesures pour assurer le droit au travail, aux prestations sociales, à la santé, à la scolarisation, aux crédits financiers, des mesures pour garantir des droits juridiques identiques à ceux des hommes, des mesures pour lutter contre le trafic des femmes et pour renforcer leur protection en temps de paix comme dans les conflits. »

Pour signer la pétition, [cliquez ici](#)

L'Assemblée générale du CNFF

mardi 14 avril 2015

L'Assemblée générale du CNFF s'est tenu le 14 Avril à la Maison des associations 14 Rue Amélie 75007 PARIS. Martine Marandel-Joly, Présidente, entourée de ses Vice-Présidentes a présenté les axes d'actions du CNFF pour 2015.

- Renforcement de la communication via le site internet et les réseaux sociaux et envoi de la Newsletter à toutes les demandes de contact
- Recherche active de nouvelles adhésions (associations et individuelles) et de partenariats financiers
- Organisation interne consolidée avec la création de commissions thématiques et le renforcement de l'implantation régionale
- Réactivation du Cnlcaff au sein du mouvement associatif
- Présence renforcée dans les structures européennes et internationales (Conseil de l'Europe, Unesco, CIF , CECIF ...)
- Organisation de journées de réflexion ou d'ateliers de travail sur les thèmes suivants : mixité, citoyenneté-laïcité, financement de la dépendance, autonomisation des femmes.

Photo de gauche à droite : Lise Bedossa, Claudie Corvol, Martine Marandel-Joly, Claudie Bougon-Guibert, Christiane Tricot, Nicole Herb



Réunion du Comité du CNFF

mardi 14 avril 2015

14 Avril
De 10H à 12H
Lieu : 14 Rue Amélie 75007 Paris

AG CNFF

mardi 14 avril 2015

14 Avril AG CNFF

Réunion du groupe de coordination du CNFF

lundi 13 avril 2015

13 Avril

De 14H à 16H

Lieu : 228 Bd Raspail 75014 Paris

59 ème session de l'ONU Femmes

lundi 9 mars 2015

Martine Marandel-Joly et une délégation du CNFF se rendront à New York pour la 59 ème session de l'**ONU Femmes**

9 au 22 Mars

Réunion du groupe de coordination du CNFF

lundi 9 février 2015

9 Mars

réunion du groupe de coordination du CNFF